

TITRE PROFESSIONNEL DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE de niveau IV

BP - Coiffure

Public visé : Toute personne souhaitant travailler dans le secteur de la coiffure, gérer un salon ou créer sa propre auto-entreprise de coiffeur indépendant.

Accessibilité : Cette formation est accessible au plus grand nombre. Cependant, pour les personnes en situation de handicap, un entretien préalable sera requis pour valider l'accessibilité du dispositif. Pour les personnes en situation de handicap nécessitant des adaptations spécifiques, veuillez nous contacter au 07 56 43 47 99

Pré-requis : La formation est ouverte à différents publics : Personnes en contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation, personnes mobilisant leur CPF, personnes en reconversion ou transition professionnelle, demandeurs d'emplois...

Niveau d'entrée : Pour suivre la formation dans de bonnes conditions, il est souhaitable de savoir lire, écrire et compter. Pour être admissible, il faut également avoir obtenu le **CAP - Coiffure**

Objectifs de la formation : Cette formation a pour objectif de permettre à l'apprenant de perfectionner sa maîtrise des techniques de coiffure, de développer ses compétences commerciales, de relation clientèle et de savoir gérer un salon de coiffure et son personnel.

Contenu de la formation :

CRÉATION, COULEUR, COUPE, COIFFAGE

- Gestion des produits et des matériels
- Planification des activités
- Création de coiffure personnalisée
- Réalisation de techniques de coloration et d'éclaircissement
- Création et réalisation des coupes et de mises en forme temporaires et des coiffages

MODIFICATION DURABLE DE LA FORME

- Réalisation de techniques de soins capillaires
- Réalisation de techniques de modification durable de la forme
- Apprécier la mise en œuvre et le résultat d'une technique

EPREUVE PROFESSIONNELLE OPTIONNELLE AU CHOIX

- Coiffure événementielle
- Coupe homme et entretien du système pilo facial

VENTE-CONSEIL

- Suivi de la qualité de l'accueil et de la prise en charge de la clientèle
- Développement de la vente des produits et des services
- Conseil et vente des produits, des matériels et des services
- Evaluation de la satisfaction de la clientèle

MANAGEMENT ET GESTION D'UN SALON DE COIFFURE

- Animation et encadrement des personnels
- Participation à la gestion de l'entreprise
- Evaluation du travail du personnel

AUTRES ENSEIGNEMENTS

- Sciences et technologies
- Arts appliqués à la profession
- Expression française et ouverture sur le monde
- Epreuve facultative : langue vivante étrangère

Méthode pédagogique :

- Formation théorique avec : vidéoprojecteur, PowerPoint animés par des formateurs expérimentés et reconnus
- Apprentissage des gestes et techniques via des mises en situations pratiques
- Formation proposée essentiellement en présentiel, enrichie de modules e-learning (uniquement sur des connaissances théoriques)

Nombre de stagiaires : De 5 à 10 apprenants

Durée, dates et délais d'accès :

- Parcours de formation en 2 ans
- Environ **400 heures de formation en centre par an** - le reste du temps en entreprise, dans le cadre de la mise en situation professionnelle, selon les dates et les horaires prévus dans votre contrat
- Calendrier de formation fourni en annexe pour l'année 2026-2027
- Dates prévisionnelles de rentrée : 01/09/2026
- Durée minimale à respecter pour l'inscription : 4 semaines avant la rentrée

Tarif : **12 000€** net de taxe par apprenant (des financements sont possibles)

- **6000€** pour la 1ère année
- **6000€** pour la 2ème année

Évaluation et validation des acquis :

- Tout au long de la formation, les apprenants sont évalués par les formateurs pour mesurer l'acquisition des compétences, via des ateliers de mise en situation, des cas pratiques, exercices et un **contrôle continu**.
- Examen blanc au cours de la deuxième année selon les conditions réelles d'examen
- A la fin du parcours, le candidat passe l'examen du [BP - Coiffure \(RNCP38231\)](#) composé d'épreuves écrites et pratiques, et venant compléter le contrôle continu réalisé en cours de formation.
- Il est possible de valider un ou plusieurs blocs de compétences en cas de non-obtention du diplôme.
- Suivi des périodes de mises en situation professionnelle en coordination avec le maître d'apprentissage, afin de vérifier l'acquisition et la mise en pratique des compétences
- Une attestation de compétences est remise au stagiaire.

Suite des parcours et débouchés :

Secteurs d'activités	Type d'emplois accessibles
<ul style="list-style-type: none"> • salons ou entreprises de coiffure, entreprises de production ou de distribution de produits capillaires, établissements sanitaires et sociaux (hôpital, maison de retraite, maison de convalescence...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Employeur (coiffure) • Chef d'entreprise (coiffure) • Coiffeur Salarié • Coiffeur indépendant • Chef de bac • Conseiller professionnel (coiffure)

Statistiques sur ce diplôme (Inserjeunes) :



Indicateurs de résultats (Tilkéo Academy by Nous Formons) : en attente de données suffisantes

Rémunération de l'apprenti :

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance).

Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1^{re} année	27% du Smic, soit 492,22 €	43% du Smic, soit 783,90 €	Salaire le + élevé entre 53% du Smic, soit 966,21 € et 53% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
2^e année	39% du Smic, soit 710,98 €	51% du Smic, soit 929,75 €	Salaire le + élevé entre 61% du Smic, soit 1112,05 € et 61% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
3^e année	55% du Smic, soit 1002,67 €	67% du Smic, soit 1221,43 €	Salaire le + élevé entre 78% du Smic, soit 1421,97 € et 78% du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100% du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.

** Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...)
proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.*

Les charges salariales ne sont pas déduites du salaire de l'apprentis.

Aides financières de l'apprenti :

- Aide pour l'acquisition du 1er équipement (selon OPCO).
- Aide pour l'hébergement (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la restauration (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du permis de conduire de 500€ pour les apprentis majeurs.

Contact de cette formation :

LE MAUX Aloïs
Tél : 07 56 43 47 99

Nous Formons | hello@nousformons.fr | 2200 route de Toulon 71210 Saint Eusèbe